



DEMANDE D'AIDE POUR LE CHAUFFAGE

A déposer en Mairie au plus tard le **30 octobre**

Dossier suivi par Mme Annie LELIEVRE,
Vice-Présidente du CCAS
Et Mme Florence RENAUD, Adjoint administratif
Tél. : 02 31 78 98 71 – Mail : urbanisme@bavent.fr

Vous avez 62 ans et plus et le montant* annuel de vos ressources ne dépassent pas :

- pour une personne seule : 15 120 €
- pour un couple ou le foyer : 18 900 €

*Le montant annuel retenu est le suivant : revenu fiscal de référence (en première page de l'avis d'impôt) additionné de l'aide au logement, déduit du loyer ou de la taxe foncière et de la mutuelle.

Peut-être êtes-vous éligible à l'aide au chauffage.

Merci de bien vouloir compléter ce formulaire et le déposer en Mairie accompagné des pièces justificatives (celles-ci seront photocopiées et vous seront rendues immédiatement), ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Votre dossier sera examiné par le Centre Communal d'Action Sociale.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

RESSOURCES DU FOYER :

Revenu fiscal de référence (**joindre l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020**) : €/an

Aide au logement (**joindre le justificatif de la CAF**) : €/an

TOTAL RESSOURCES : €/an

CHARGES DU FOYER :

Loyer (**joindre la dernière quittance de loyer**) : €/an

Taxe foncière (**joindre le dernier avis de taxe foncière**) : €/an

Mutuelle (**joindre le dernier appel de cotisations ou de prélèvements**) : €/an

TOTAL CHARGES : €/an

MONTANT ANNUEL RETENU (total ressources - total charges) : €/an